

Administration territoriale/Installation du gouverneur du Woleu-Ntem Joël Ogouma pour écrire une nouvelle page



Joël Ogouma, nouveau gouverneur du Woleu-Ntem, installé par le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha.



Une vue de la tribune d'honneur.



Une vue des personnels de commandement en poste dans le Septentrion.

PME

Oyem/Gabon

C'EST, à n'en point douter, une nouvelle page de l'histoire politique de la province du Woleu-Ntem qui s'est écrite, le vendredi 21 septembre, avec l'installation à Oyem, par le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha du nouveau gouverneur Joël Ogouma. Celui-ci succède à Jean-Gustave Meviane M'Obiang, après près de quatorze ans de service sans discontinuer à ce poste dans le Septentrion.

Le nombreux public qui a fait le déplacement de la tribune officielle d'Oyem, a aisément compris l'émotion qui a animé le "doyen" des gouverneurs du pays, au moment où il a prononcé ses derniers mots d'au revoir à ses anciens administrés. Jean-Gustave Meviane M'Obiang a souhaité que ses anciens collaborateurs mettent également toutes leurs compétences et qualités, au service de son successeur en vue de la continuité d'un "service public de qualité, objectif et rigoureux".

Le nouveau gouverneur, pour sa part, a rassuré les plus hautes autorités du pays, de

son engagement et de sa détermination à accomplir sa mission avec engouement et loyauté. L'inspecteur des Finances, qu'il est, a déclaré ne ménager aucun effort à la hauteur de sa charge. C'est dans cette optique qu'il a promis de s'atteler, sans délai, à connaître son nouvel environnement, pour mieux gouverner le Septentrion avec ses 617 villages disséminés dans les cinq départements (le Woleu, le Ntem, l'Okano, le Haut-Ntem et le Haut-Como). Pour mener son bateau à bon port, Joël Ogouma a dit se mettre à l'écoute et la disposition des populations et de toutes les

couches sociales. Puis, il a rappelé aux responsables des collectivités locales, que le Fonds d'initiatives départementales (Fid) est né de la volonté du chef de l'Etat, d'impulser de façon dynamique, le développement de l'ensemble des localités du pays, afin de renforcer le processus de décentralisation. Le rôle des préfets, sous-préfets, maires, présidents des conseils départementaux, chefs de canton, chefs de regroupements de villages, chefs de village, est déterminant dans le fonctionnement de ce mécanisme auquel Ali Bongo Ondimba attache un grand prix pour le bien-être

des populations.

Aux éléments des Forces de sécurité et de défense, le nouveau patron du Woleu-Ntem a exhorté à la rigueur et à un comportement irréprochable dans leurs missions qui consistent à sécuriser les personnes et les biens dans la zone dite des "Trois-frontières"...

Le ministre d'Etat Lambert-Noël Matha a, quant à lui, encouragé Joël Ogouma à mériter la confiance du chef de l'Etat, qui l'a nommé, le 11 août dernier, aux nobles et difficiles fonctions de gouverneur de province. Pour ce faire, il doit faire preuve de courage, de sacrifice, de

loyauté et du souci permanent de l'intérêt général. En lui confiant cette lourde responsabilité, a dit le ministre de l'Intérieur, "le chef de l'Etat attend du nouveau gouverneur du Woleu-Ntem, un manager capable d'impulser le développement des localités de cette région à partir du Fonds d'initiatives départementales". Joël Ogouma a, également, reçu pour mission : l'application des lois et règlements, le maintien de l'ordre public, la direction des services administratifs, l'animation, la coordination et le contrôle des services déconcentrés ainsi que la tutelle des collectivités locales.

Après la décision de la Cour pénale internationale/Déclaration du gouvernement

LE vendredi 21 septembre 2018, le gouvernement a été informé d'un communiqué faisant état de ce que la procureure de la CPI, Mme Fatou Bensouda a décidé de clore l'examen préliminaire sur les événements regrettables survenus au Gabon, et qu'elle n'ouvrira pas d'enquêtes sur les violences postélectorales de 2016, en indiquant que les conditions juridiques justifiant l'ouverture d'une telle enquête dans la situation de la République Gabonaise n'étaient pas remplies.

Le gouvernement gabonais se réjouit de cette décision juste et courageuse de la Cour pénale internationale (CPI) qui confirme la version

des faits donnée par le gouvernement dans sa saisine de la CPI, le 28 septembre 2016, suite aux allégations mensongères d'une partie de l'opposition proche de Monsieur Jean Ping, selon lesquelles les forces de l'ordre auraient commis des crimes contre l'humanité lors des opérations de rétablissement de l'ordre public et de maintien de la paix.

Ces allégations tendancieuses n'avaient d'autres buts, que de faire monter la tension dans le pays et d'émouvoir la communauté internationale par tous les moyens et artifices. En saisissant la CPI, le gouvernement gabonais avait demandé à cette dernière d'ouvrir, sans

délais, une enquête pour faire la lumière sur les violences survenues à l'issue de l'élection présidentielle, avec la conviction qu'il n'avait rien à cacher.

Aujourd'hui, à la lecture du communiqué publié par le bureau du procureur de la CPI, les violences survenues en 2016, ne peuvent être qualifiées de crimes contre l'humanité ou de génocide comme certains l'avaient fait de manière tendancieuse. Car, conclut le communiqué, je cite : "Après un examen minutieux des informations recueillies, il n'y a pas de base raisonnable pour croire que les actes commis à l'époque constituent des crimes contre l'humani-

mité" fin de citation.

Le gouvernement gabonais prend acte de cette décision et salut le professionnalisme et l'impartialité du parquet de la CPI.

Aussi, estime-t-il que le débat sur les événements postélectorales de 2016 est clos et invite les Gabonaises et les Gabonais au calme, à la vigilance, à la sérénité, à la cohésion et à l'unité, à la veille des élections législatives et locales du 06 octobre 2018.

Enfin, soucieux de préserver la paix et l'unité nationale, le gouvernement appelle à des élections libres, apaisées et démocratiques qui réconcilient les Gabonais avec le Gabon.

La Semaine

Le contentieux pré-électoral et la CPI

COMME nombreux ont pu le constater, l'actualité de la semaine qui s'est achevée hier aura été marquée par deux faits majeurs : le rendu de la Cour constitutionnelle relative au contentieux pré-électoral et la décision du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) sur les violences postélectorales dans notre pays lors de l'élection présidentielle d'août 2016.

En marge de ces deux faits, on peut noter la réunion du Conseil des ministres ; les cérémonies d'installations des gouverneurs des provinces de la Nyanga, de la Ngounié, du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo, de l'Estuaire et du Woleu-Ntem ; ainsi que la tournée à l'intérieur du pays de Zacharie Myboto et Alexandre Barro Chambrier, respectivement président de l'Union nationale (UN) et du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM). Occasion pour ces deux leaders politiques qui ont décidé de conjuguer leurs efforts lors des élections couplées (législatives et Locales) de présenter leurs candi-

dates aux militants et sympathisants de leurs formations politiques...

Pour revenir au contentieux pré-électoral dont avait été saisie la haute juridiction, soulignons qu'il s'agissait au total de cent soixante-quinze (175) requêtes. Finalement, les juges constitutionnels ont prononcé trente-trois (33) invalidations, dix-sept (17) validations et neuf remplacements.

Dans le cadre des invalidations de candidatures au législatives, on peut relever que celle qui fera le plus mal est sans doute celle qui concerne Mme Chantal Myboto Ngondjout, candidate de l'Union nationale sur le premier siège du premier arrondissement de Libreville. Ce d'autant plus que, présente sur le terrain depuis plusieurs mois, cette dernière tenait absolument à ce scrutin. Et pour certains, elle partait avec les faveurs des pronostics. Voilà que le Parti démocratique gabonais (PDG), au pouvoir, vient, par l'entremise de son candidat sur le même siège, Gabriel Mouelet Malonga, de briser ce

"grand rêve", au prétexte que le suppléant de Mme Myboto Ngondjout n'a jamais démissionné du PDG dont il serait un militant. Les arguments de ce dernier, tout comme ceux de sa "titulaire", n'ont pas convaincu les Conseillers membres de la Cour constitutionnelle. Véritable coup dur non seulement pour Chantal Myboto Ngondjout, mais aussi pour l'Union nationale... Du côté des élections locales, on peut également noter que le Parti démocratique gabonais ne sera pas représenté au sein du conseil municipal de Malinga dans le département de la Louétsi-Bibaka. Sa liste ayant été invalidée.

Parmi les enseignements à tirer de ce contentieux pré-électoral, la méconnaissance manifeste des lois électorales par la plupart des acteurs politiques. Ce qui dénote d'une certaine légèreté et qui malheureusement expose les uns et les autres aux sanctions des instances en charge, à un niveau ou à un autre, de la gestion des élections dans notre pays. Cela nous amène

à dire que pour la suite, notamment dans le cadre du contentieux post-électoral, ça promet. Sauf miracle, d'autres grincements de dents sont à prévoir...

S'agissant de la Cour pénale internationale (CPI), il faut souligner que le procureur de ladite juridiction, Mme Fatou Bensouda, a rendu la décision selon laquelle la CPI n'ouvrira pas une enquête sur les violences postélectorales au Gabon à l'occasion du scrutin présidentiel de 2016. "Les conditions juridiques justifiant l'ouverture d'une enquête ne sont pas remplies", a déclaré la magistrate.

Selon elle, "il n'y avait pas de base raisonnable permettant de croire que les actes présumés commis au Gabon dans le contexte des violences postélectorales survenues en 2016, que ce soit par des membres de l'opposition ou par les forces de l'ordre gabonaises, constituent des crimes contre l'humanité au regard des dispositions du Statut de Rome de la CPI (...)".

Toutefois, Mme Bensouda prend

soin de préciser que "cette conclusion ne saurait en aucun cas masquer la gravité des actes de violence et des violations des droits de l'Homme qui semblent avoir été commis au Gabon lors de la crise postélectorale ni les conséquences qu'ils ont pu avoir sur les victimes. Les exactions présumées en cause sont du ressort des autorités nationales compétentes, même lorsqu'aucune plainte n'a été déposée". Certains ont qualifié cette dernière phrase de la sortie du procureur de la CPI de "farce cruelle". Du coup, estiment-ils, "on comprend pourquoi certains pays quittent la CPI ou menacent de le faire".

Dans tous les cas, la décision de la CPI n'a pas laissé le gouvernement gabonais indifférent. Loin s'en faut. Il a publié un communiqué pour s'en réjouir (lire ci-dessus). Non sans maladresse tout de même, pour qui appelle à l'apaisement du climat socio-politique. Surtout quand on sait qu'une partie de l'opposition radicale boude les élections à venir.